

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 1/8

Date d'impression: 28.08.2019

Date de révision: 30.12.2015

1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: **ACROBOND® A 260 MP** (composant B)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: **Colle méthacrylate** bi-composants, ratio de mélange A:B = 10:1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Producteur / Fournisseur:

ADHEKO www.collage.fr

pour toutes demandes relatives aux FDS, contactez-nous ☒ e-mail :

592 Rue de la Liberté

courrier@adheko.com

01480 Jassans-Riottier

☎ Tél : +33 (0)4 74 09 82 35

Service chargé des renseignements :

Service Technique

☎ Fax : +33 (0)4 74 60 81 17

1.4 Renseignements en cas d'urgence:

ORFILA / INRS

☎ Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Eye Dam. 1	H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Resp. Sens. 1	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Muta. 2	H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 2/8

Date d'impression: 28.08.2019

Date de révision: 30.12.2015

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P341 EN CAS D'INHALATION: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indications complémentaires

Contient: 2-Ethyle-2-[[3-(2-méthylaziridin-1-yl)propionyl]méthyle]propane-1,3-diylbis(2-méthylaziridin-1-propionate) et complexe Bore-Amine.

Attention: cette préparation contient un composant pas encore entièrement testé.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers particuliers à mentionner.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition / informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique:** Mélanges

Description: Mélange de plusieurs matières premières

Composants contribuant aux dangers:

CAS N°: 64265-57-2 **2-Ethyle-2-[[3-(2-méthylaziridin-1-yl)propionyl]méthyle]propane-1,3-diylbis(2-méthylaziridin-1-propionate)** Teneur: 15-40 %

EG-N°: 264-763-3 **GHS:** H317-318-330-334-341

CAS N°: 223674-50-8 **Complexe Bore-Amine** Teneur: 10-25 %

EG N°: 426-100-8 **GHS:** H225-302-317-319

Indications complémentaires:

Contient du dioxyde de titane: les valeurs-seuil à surveiller par poste de travail sont, si nécessaire, mentionnés au chapitre 8. Contient des plastifiants.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Mesures générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

après inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 3/8

Date d'impression: 28.08.2019

Date de révision: 30.12.2015

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Jet d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloignées les sources d'incendie
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique (sciure de bois, sable, absorbant inerte, etc.)

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions avant utilisation. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments. Ne pas stocker avec des acides, bases ou agents oxydants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 4/8

Date d'impression: 28.08.2019

Date de révision: 30.12.2015

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel. Stocker au frais et à sec.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Classe de stockage (according german VCI-concept): 11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Ne contient pas de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel**

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI):

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : Filtre A (pour vapeurs de composants organiques selon EN 14387).

Protection des mains

Gants de protection, composés du matériau suivant: Caoutchouc nitrile ($\geq 0,4\text{mm}$)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique.

Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière.

Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante ($> 240\text{ min}$ / EN374) du matériau du gant.

Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

Protection des yeux : Lunettes de protection (conformité selon EN 166).

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect**

Forme: produit pâteux

Couleur: blanche

Odeur: faible, caractéristique

Modification d'état

Point d'ébullition: $> 181^\circ\text{C}$

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 5/8

Date d'impression: 28.08.2019

Date de révision: 30.12.2015

Point d'éclair: > 93°C**Température d'inflammation:** Pas d'informations disponibles.**Limites d'explosion:****inférieure:** Pas d'informations disponibles.**supérieure:** Pas d'informations disponibles.**Pression de vapeur à 20°C:** Pas d'informations disponibles.**Densité à 20°C:** ~ 1,07 g/cm³**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** partiellement / faiblement soluble**Viscosité dynamique à 20°C:** ~50000 mPa.s**Teneur en composants organiques volatils:** ≤ 7 % (65 g/L)**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10 Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Réactions aux acides, bases, agents d'oxydation et peroxydes.

Polymérisation exotherme.

10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants. Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s): Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumées).

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Acute Toxicity Estimates)**

ATEmix (calculé): 3684,7 mg/kg

Oral Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Dermique Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Inhalatoire Pas d'informations disponibles.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

2-Ethyle-2-[[3-(2-méthylaziridin-1-yl)propionyl]méthyle]propane-1,3-diylbis(2-méthylaziridin-1-propionate)

LD50 Rat, orale: 3038 mg/kg

LD50 Lapin, dermique: >3000 mg/kg

LC50 Rat, inhalatoire, vapeur (aérosol): 0,252 mg/L/4h

Effet primaire d'irritation**de la peau:** Provoque des irritations de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.**Des yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.**Indications toxicologiques complémentaires:** Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 6/8

Date d'impression: 28.08.2019

Date de révision: 30.12.2015

12 Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique**

2-Ethyle-2-[[3-(2-méthylaziridin-1-yl)propionyl]méthyle]propane-1,3-diylbis(2-méthylaziridin-1-propionate)

Pas d'informations disponibles.

Toxicité aquatique : Très nocif pour l'environnement aquatique.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques :****Indications générales** : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT**: Non applicable.**vPvB**: Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13 Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation** : à éliminer suivant les directives administratives.**EWC-Code(s):**

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

Emballages non nettoyés**Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 7/8

Date d'impression: 28.08.2019

Date de révision: 30.12.2015

14 Informations relatives au transport

ONU N° néant	TERRESTRE		MARITIME	AERIEN
	RTMDR/RTMDF	ADR/RID	OMI/IMDG	IATA/OACI
Désignation	-	-	-	-
Polluant marin	-	-	NON/NO	-
Classe	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Code Danger (Kemler)	-	-	-	-
Code Matière / N° ONU	Non réglementé	Non réglementé	Not restricted	Not restricted
Etiquette(s) Danger	-	-	-	-
Catégorie de transport	-	-	-	-
Restrictions tunnels	-	-	-	-
Quantités limitées / LQ	-	-	-	-

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): fortement polluant.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Produit destiné exclusivement à l'utilisation industrielle ou des professionnels.

Légende des Phrases (H-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Service établissant la fiche technique : service technique / Tél : +33 (0)2 41 56 08 94

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
SVHC: Substances of Very High Concern

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 8/8

Date d'impression: 28.08.2019

Date de révision: 30.12.2015

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic.
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* **Données modifiées par rapport à la version**

Note à l'utilisateur : Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.